



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement  
du territoire

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, à la question parlementaire n° 8341 du 22 septembre 2023 de l'honorable Députée Chantal Gary concernant « Projet de pont pour piétons et cyclistes entre Machtum et Nittel (DE) »**

1) Le Ministre a-t-il eu des échanges avec des représentants communaux voire les initiateurs du projet au sujet de la construction d'un pont reliant Machtum et Nittel ? Dans l'affirmative, serait-il en mesure de partager ses réflexions sur le projet ?

Le Département de l'aménagement du territoire (DATer) est impliqué dans le projet à travers le management régional pour la mise en œuvre du concept transfrontalier de développement et de planification territoriale autour de la vallée de la Moselle (Entwicklungskonzept Oberes Moseltal - EOM) que le DATer cofinance. Le management régional est en contact avec les communes initiatrices, à savoir Wormeldange du côté luxembourgeois et Nittel (Konz) du côté rhénan-palatin, pour accompagner le projet. En effet, le projet correspond aux objectifs de la stratégie de l'EOM, dont l'amélioration du réseau transfrontalier de mobilité (douce), des structures et coopérations touristiques transfrontalières, de l'accès transfrontalier des citoyens locaux à des services et commerces ainsi que le soutien de la coopération transfrontalière en général. Le DATer ne peut donc que saluer l'initiative prise pour lancer ce projet.

2) Encore dans l'affirmative, pourrait-il m'informer sur les éventuelles suites données au projet voire sur son état d'avancement ?

Sur base des premières plans et visualisations effectués par les communes initiatrices, la prochaine étape est une étude de faisabilité. En tant que zone fonctionnelle transfrontalière, l'EOM profite d'un soutien financier du programme européen de coopération territoriale Interreg VI Grande Région pour la période 2021-2027 qui, pour la première fois, soutient la mise en œuvre de stratégies intégrées transfrontalières par un axe dédié (axe 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens). Dans ce contexte, les communes initiatrices, avec le soutien du management régional de l'EOM, sont en train de préparer un projet Interreg pour pouvoir profiter des subventions européennes pour l'étude de faisabilité. En outre, du côté rhénan-palatin, la commune de Nittel/Konz est en contact avec le Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau du Land de Rhénanie-Palatinat, qui compte parmi ses responsabilités le tourisme ainsi que la mobilité.

Du côté luxembourgeois, les échanges avec les ministères potentiellement concernés seront concrétisés après les élections législatives. Par analogie aux premières démarches prises en Allemagne, les ministères potentiellement concernés seront les ministères qui comptent parmi leurs compétences le tourisme ainsi que la mobilité.

3) Un des objectifs politiques du PDAT étant le renforcement de la coopération des communes luxembourgeoises avec les territoires voisins, estime-t-il qu'un tel projet pourrait profiter d'un soutien financier du Ministère de l'Aménagement du territoire ?

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) souligne effectivement l'importance de la coopération transfrontalière pour faire face ensemble à des défis que ni le Grand-Duché, ni les pays voisins ne sauraient aborder seuls. Voilà pourquoi, en 2020, le DATer a mis en place et cofinance le management régional pour la mise en œuvre du concept transfrontalier de développement et de planification territoriale autour de la vallée de la Moselle (EOM) et continuera à soutenir le projet sous objet par son implication dans et son cofinancement dudit management régional.

Luxembourg, le 4 octobre 2023

Le Ministre de l'Aménagement du  
territoire

(s.) Claude TURMES